

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAVIOLLE **Séance du 11 Avril 2019**

Nombre de membres Afférant au C.M. 10 En exercice 10 Présents 7

Date de la convocation: 28,03,2019 Date d'affichage: 28,03,2019

L'an deux mil dix neuf et le onze du mois d'Avril à 20h., le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.MOULIN René Maire.

Présents: MMS.HERRADA Marine, COULOUVRAT Marie-Paule et MRS. NOUGIER Fabien, AYMARD Philippe, PUGET Yves, PAWELEC Philippe, MOULIN René. **Excusés/absents :** CHABERT Anne-Sophie (pouvoir à COULOUVRAT M.P),BERNARD Michel,, LIBERT Alexis (pouvoir à Philippe AYMARD)

Secrétaire de séance: ANTONA Aurélie

- **1/ DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR LA M14**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif sur la comptabilité principale M14.

- **2/ DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SUR LA M49**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif sur la comptabilité de l'eau M49.

- **3/ DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2018 SUR LA M14**

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **4/ DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2018 SUR LA M49**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **5/ VOTE DU BUDGET 2019 SUR LA M14**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2019 présenté par le Maire pour un montant total de :

Fonctionnement:181 894 euros

Investissement :122 994,97 euros

- **6/ VOTE DU BUDGET 2019 SUR LA M49**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2019 présenté par le Maire pour un montant total de :

Fonctionnement:37 926,62 euros

Investissement : 70783,78 euros

- **7/ DELIBERATION SUR LES CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de prendre en charge et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019, à savoir :

107,74 et 377,57 euros.

- **8/ DELIBERATION SUR LE RIFSEEP**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'instauration du RIFSEEP :

IFSE qui reprendra le montant actuellement donné au titre de l'IAT,

CIA qui ne pourra pas être attribué cette année compte tenu du rappel de traitement à régulariser pour les employés municipaux.

- **9/ DELIBERATION SUR L'OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'office national des forêts en lieu et place de la commune et les confie à la DGFIP.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 mai 2019 à 20h et la prochaine réunion d'élus le même jour à 19h (choix du nom des rues et organisation des élections européennes)

Le Maire

René MOULIN